

NOTE PAYS V.I.E CÔTE D'IVOIRE

*Vous avez un projet de mission V.I.E dans ce pays ? Prenez connaissance de toutes les informations et obligations nécessaires pour démarrer le projet. **Démarches à mener conjointement entre l'entreprise en France, l'entreprise locale et le candidat.***

POINTS À RETENIR POUR DÉMARRER UN VOLONTARIAT

Le lancement d'une mission V.I.E en Côte d'Ivoire est assez simple et repose principalement sur le candidat, qui mène les démarches pour obtenir son **visa ou e-visa court séjour motif mission avant le départ, puis sa carte de résident une fois sur place.**

Le candidat ayant une double nationalité (Ivoirien) est tenu de se présenter avec ses documents européens (passeport français, espagnol...).

Type de visa	E-Visa ou Visa court séjour biométrique motif mission obtenu en France + Carte de Résident Biométrique obtenue sur place	Coûts additionnels sur 12 mois ¹ : - Formalités administratives - Prise en charge du logement ³	- environ 302 EUR pour les V.I.E français et 520 EUR pour les V.I.E européens - à partir d'environ 10 220 EUR
Statut du volontaire	Stagiaire	Démarrage sur place ? ⁴	Nous consulter
Durée de mission	6 à 24 mois	Démarrage en France ?	Possible une fois que le candidat a obtenu le visa court séjour.
Conditions spécifiques	Pays à logement obligatoire / Vaccination contre la fièvre jaune	Délai pour démarrer la mission au plus court ²	6 semaines pour un démarrage au 1 ^{er} du mois

Pour accéder facilement aux dernières évolutions de cette Note, repérez l'icône



¹ Coûts additionnels à l'indemnité et frais de gestion, estimés en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de mise à jour de la Note Pays, estimation non exhaustive (hors frais de déplacements induits par la demande de visa ou autres cas particuliers tels qu'une demande accélérée d'obtention de visa, etc.).

² Estimation du délai au plus rapide, hors entreprises non encore agréées par Business France et autres motifs pouvant allonger les délais de traitement (dossiers incomplets, ect...).

³ Evaluation d'un montant basé sur un loyer mensuel de 1050 EURO, frais d'agence de 5%, caution de 5% et taxe d'habitation de 3%, calculé selon le taux de change en vigueur à la date de rédaction de la présente Note.

⁴ Si le candidat a eu une activité rémunérée connue des autorités fiscales de la Côte d'Ivoire ou sa résidence principale localement avant le départ en mission : le démarrage sur place est autorisé sous réserve que l'entreprise valide le potentiel risque fiscal identifié par Business France après analyse de la candidature.

SOMMAIRE

DÉMARCHES PRÉPARATOIRES	3
VALIDER TOUS LES ASPECTS DE LA MISSION.....	3
TITRE DE SÉJOUR ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	3
CAS PARTICULIERS.....	6
MODALITÉS DANS LE PAYS	7
SÉCURITÉ.....	7
FISCALITÉ.....	7
PROTECTION SOCIALE	8
PRISE EN CHARGE OBLIGATOIRE DU LOGEMENT.....	8
MODALITÉS DE FIN DE MISSION	9
VOS CONTACTS	10
ANNEXE 1 – Modèle de lettre de mission [pour la structure d'accueil].....	11
ANNEXE 2 – Modèle d'attestation de stage [pour la structure d'accueil]	12

DÉMARCHES PRÉPARATOIRES

VALIDER TOUS LES ASPECTS DE LA MISSION

Outre les conditions d'éligibilité du V.I.E, l'entreprise française doit envisager son projet dans le cadre des prérequis imposés par le pays de destination.

> PROFIL DU CANDIDAT

Tout profil de candidat, quel que soit son diplôme, son niveau d'expérience ou sa nationalité (Français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen), peut candidater à une offre V.I.E dans ce pays.

Le candidat doit être vacciné contre la fièvre jaune et disposer d'un certificat international le justifiant au moment du dépôt de la demande de visa.

La délivrance d'un titre de séjour est une décision souveraine à la discrétion des autorités du pays de mission, qui peuvent exiger des critères additionnels le cas échéant pour accorder le titre de séjour.

> STRUCTURE D'ACCUEIL

Tout type de structure locale peut accueillir un V.I.E :

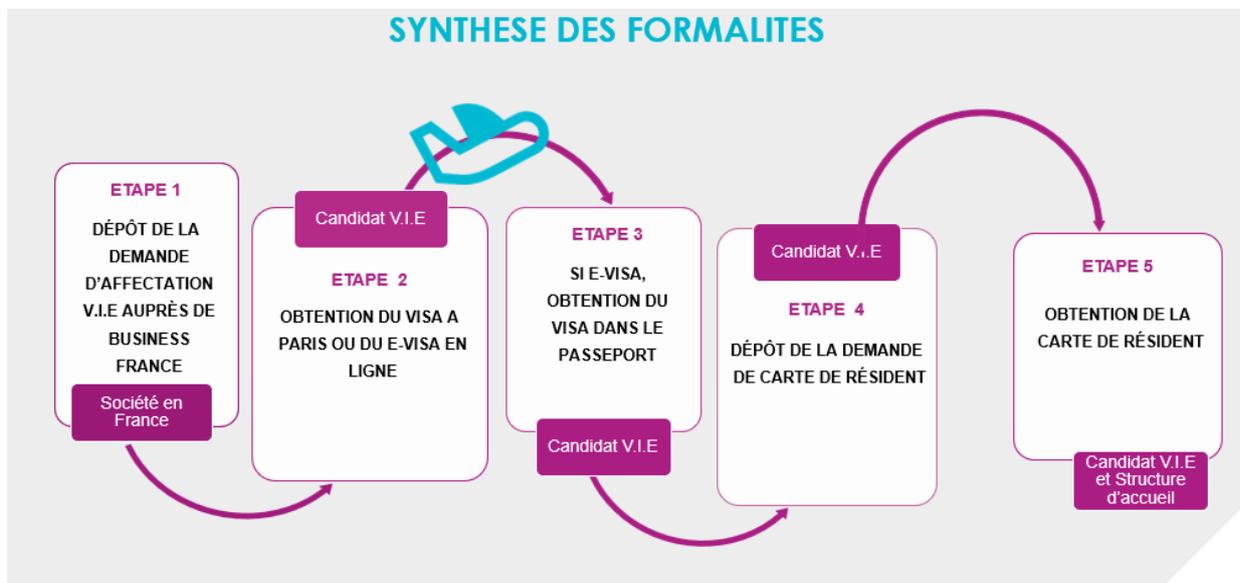
- ✓ Toute implantation locale de l'entreprise française
- ✓ Partenaire commercial de l'entreprise française
- ✓ Structure d'hébergement : *pour obtenir la liste des structures d'hébergement disponibles, l'entreprise doit se rapprocher de son commercial V.I.E.*

> NATURE DE LA MISSION

Le dispositif V.I.E revêt un caractère formatif. Le volontaire ne peut occuper de fonction managériale.

TITRE DE SÉJOUR ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Une fois le candidat identifié, l'entreprise transmet la demande de nouvelle mission via l'extranet client E-VIE. La demande de visa s'effectue **en 4 à 5 étapes selon le type de visa** :



Avant de se rendre en Côte d'Ivoire, le candidat doit être muni d'un **visa ou e-visa court séjour biométrique, motif mission**.

> OBTENTION DU VISA COURT-SÉJOUR BIOMÉTRIQUE OU E-VISA

Le candidat doit préparer le dossier de demande de visa en recueillant les documents suivants, notamment auprès de l'entreprise :

- Le formulaire de demande de visa complété et signé par le candidat [Formulaire_visa.pdf](#)
- Une photo d'identité (format 4,5 cm x 3,5 cm) de moins de 6 mois ;
- Le passeport disposant d'une validité d'au moins 6 mois ;
- La photocopie des trois premières pages du passeport (avec photo et adresse visibles) ;
- L'original de l'acte de naissance (copie intégrale ou extrait) ;
- Le certificat international de vaccination contre la fièvre jaune ;
- Une confirmation de réservation d'hôtel en Côte d'Ivoire ;
- Une attestation détaillée de réservation de billet d'avion ou une photocopie du billet d'avion aller/retour ;
- Une lettre de mission rédigée par la structure d'accueil sur le modèle disponible en annexe 1 de cette Note.

Une fois le dossier complet, le candidat se rend [sur le site web de la SNEDAI](#) et procède :

- au paiement des frais de visa ; puis
- au dépôt de la demande de visa en ligne (visa court séjour, motif mission).

Deux types de visas au choix sont disponibles :

E-VISA	VISA COURT SÉJOUR BIOMÉTRIQUE
<i>Procédure rapide et menée entièrement en ligne, le e-visa est délivré en 72 heures, mais le visa définitif est obtenu plus tard, une fois sur place.</i>	<i>Procédure plus longue et nécessitant de se déplacer à Paris, présentant l'avantage de disposer du visa définitif avant le départ.</i>

1. Le candidat dépose en ligne la demande de **e-visa court séjour, motif mission** et règle les frais.

2. À réception du e-visa (document à imprimer et à glisser dans le passeport), le candidat peut se rendre en Côte d'Ivoire muni de son e-visa **et des pièces du dossier de demande de visa mentionnées ci-dessus**. Les services de l'immigration apposeront le visa court séjour définitif une fois arrivé à l'aéroport et après étude du dossier.

1. Le candidat dépose en ligne la demande de visa **court séjour, motif mission**, sur [le site de la SNEDAI](#) et règle les frais de visa.

2. Il prend rendez-vous directement auprès de l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Paris pour récupérer son visa, via le lien suivant <http://www.snedai-visardv.ci/>

3. Le jour du RDV, le candidat se présente à l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Paris (102, Avenue Raymond Poincaré, 75116 PARIS – Tél. 01 53 64 62 64) muni des documents mentionnés ci-dessus, ainsi que de l'attestation de prise de rendez-vous, et demande le visa court séjour objet « mission ».

Délai d'obtention : 3 jours ouvrés.

Le visa est apposé dans le passeport sous la forme d'un sticker.

Coût (à titre indicatif) : 58 EUR

Le visa court séjour biométrique obtenu à Paris ou à l'aéroport autorise un séjour de 3 mois, à entrées multiples.



Dès que le candidat obtient son visa, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#).

Dans le cas du E-VISA, il devra insérer le e-visa, puis le visa définitif une fois ce dernier obtenu.

Avec l'accord de son entreprise et de Business France, le candidat peut se rendre en Côte d'Ivoire, muni de son passeport et du visa. Le volontaire peut commencer sa mission dès son arrivée dans le pays, sous couvert de son visa de 3 mois qui l'y autorise.

> OBTENTION DE LA CARTE DE RÉSIDENT BIOMÉTRIQUE

1 **À son arrivée**, le volontaire doit **prendre contact avec le correspondant V.I.E** basé au bureau Business France à Abidjan dans les 15 jours suivant son arrivée (Cf. coordonnées du correspondant V.I.E disponibles à la fin de cette Note pays).

2 **Au plus tôt après son arrivée**, le volontaire doit procéder à son **inscription consulaire en ligne**. S'il est français, l'inscription est à mener sur ce lien : [ICI](#). Concernant les ressortissants d'un autre pays européen, des informations sont disponibles sur les sites des ambassades des pays concernés en Côte d'Ivoire. **À l'issue de cette formalité, un numéro est délivré au volontaire**, qui devra le transmettre à la structure d'accueil pour l'étape suivante.

3 **Au plus tôt après son arrivée, le V.I.E doit lancer la demande de carte de résident**, nécessaire à la poursuite de la mission V.I.E au-delà de la durée de validité de 90 jours de son visa court-séjour.

Le volontaire doit réunir les documents suivants :

- Le passeport contenant le visa et le cachet d'entrée, ou la carte consulaire en cours de validité ;

- La fiche de pré enrôlement ;
- Une attestation de stage, établie par la structure locale basée à Abidjan **sur le modèle disponible en annexe 2 de cette Note, mentionnant impérativement le statut de stagiaire du V.I.E** et son numéro d'inscription consulaire ;
- Un certificat de résidence datant de moins de 3 mois. Ce document est délivré sur le site de l'ONECI au prix de 3 000 FCFA (soit environ 5 EUR) ;
- Une copie de l'acte de naissance ;
- Deux photos d'identité ;
- Un extrait de casier judiciaire français ;
- Les frais de carte de résident (à la charge de l'entreprise) :
 - pour un V.I.E de nationalité française : 150 000 FCFA (soit environ 230 EUR)
pour une demande de récépissé (<https://titre-de-residence-provisoire.oneci.ci/#step-1>) : 15 000 FCFA (soit environ 23 EUR)
 - pour un V.I.E européen : 300 000 FCFA (soit environ 460 EUR).

Pour plus d'informations sur les pièces à réunir : [cliquez ICI](#).

La demande est déposée en ligne (**pré-enrôlement**) par le volontaire avec l'appui d'un responsable de la structure locale [depuis le site de l'ONECI \(Office National de l'Etat Civil et de l'Identification ONECI\)](#).

Une fois le pré-enrôlement réalisé en ligne, le V.I.E se rend à l'ONECI avec le dossier et les 2 documents obtenus à l'issue du pré-enrôlement :

- La fiche de pré-enrôlement ;
- Le bordereau de versement sur le compte Versus Bank de l'ONECI.

Pendant l'entretien, le volontaire doit demander un récépissé sous format papier. **Il est impératif de demander un récépissé avec photo, car ce document permet de sortir du territoire si besoin dans l'attente de la carte de résident (jusqu'à 6 mois)**. Un récépissé sans photo n'autorise aucune sortie de territoire à l'échéance du visa de 3 mois. Ce récépissé est payant et renouvelable tous les 3 mois jusqu'à obtention de la carte de résident. Il s'obtient en 48h.



Dès que le candidat obtient son récépissé, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#). Tout renouvellement de récépissé doit être inséré.

L'obtention de la carte de résident nécessite **jusqu'à 6 mois d'attente**. Elle est valable pendant 5 ans durant lesquels le V.I.E n'aura aucune autre démarche à faire : elle permet des entrées et sorties du territoire.



Dès que le candidat obtient la carte de résident, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#).

CAS PARTICULIERS

Situation des ayants-droits ?	Les ayants-droits du V.I.E doivent faire leurs démarches indépendamment de celles du V.I.E.
-------------------------------	---

MODALITÉS DANS LE PAYS

SÉCURITÉ

Avant tout déplacement, à titre privé ou professionnel, sur le territoire ivoirien et/ou en dehors de celui-ci, le V.I.E **doit obligatoirement obtenir l'autorisation préalable de la correspondante V.I.E au moins 72 heures avant.**

Selon l'évolution de la situation sécuritaire, les déplacements dans certains pays ou régions peuvent être déconseillés, voire interdits. Les déplacements de routine en Côte d'Ivoire doivent rester limités à la périphérie d'Abidjan (Assinie, Grand Bassam, etc..). Tout déplacement sur le reste du territoire, à titre privé ou professionnel, revêt un caractère d'exception et est soumis à l'autorisation écrite préalable du correspondant V.I.E.

Le volontaire doit s'informer des conditions sécuritaires en se référant à la carte élaborée par le Centre de crise et de soutien qui détaille le statut de chaque pays, par couleurs :

Zone verte	Vigilance normale, sans contrainte sécuritaire particulière
Zone jaune	Vigilance renforcée
Zone orange	Déplacements autorisés avec accord préalable du correspondant V.I.E
Zone rouge	Interdiction formelle de se rendre dans la zone

Tout savoir sur les règles de sécurité en Côte d'Ivoire	→	Site Conseils aux voyageurs / Côte d'Ivoire
---	---	---

Tout savoir sur les règles de sécurité à travers le monde	→	Site Conseils aux voyageurs
---	---	---

FISCALITÉ

L'indemnité perçue par le volontaire n'est en principe pas soumise à l'impôt sur le revenu local en application de la convention fiscale bilatérale conclue entre la France et la Côte d'Ivoire (article 24 applicable au statut de stagiaire).

En revanche chaque année, le volontaire doit déclarer ses indemnités V.I.E en France³.

Néanmoins la vigilance reste de mise sur les pratiques suivantes :

- si le profil du candidat présente un risque fiscal⁴
- lorsque la structure locale accorde directement au V.I.E des sommes ou des avantages en nature (logement, téléphonie, véhicule de service...).⁵
- lorsque l'entreprise basée en France refacture le coût du V.I.E à la structure d'accueil.

Ces pratiques, peuvent avoir des conséquences dommageables en cas de contrôle comptable générant ainsi une fiscalité sur le revenu du volontaire (à assumer par la société française) et un risque fiscal

³ Business France communique chaque année aux volontaires les consignes à suivre pour remplir la déclaration fiscale en France (emailing envoyé au mois de mai).

⁴ Candidat possédant la nationalité, la résidence et/ou des liens de travail avec le pays de mission avant le démarrage de la mission.

⁵ En effet, toute somme de source locale peut être considérée comme un revenu imposable. Cette situation peut amener les autorités à requalifier l'indemnité de source française en revenu imposable localement.

et social pour la structure locale. Enfin, ces pratiques peuvent remettre en cause l'ensemble du dispositif V.I.E localement.

Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position que l'administration fiscale étrangère pourrait formuler concernant le statut fiscal du V.I.E afin que Business France puisse les accompagner dans leurs démarches.

En aucun cas Business France ne pourrait régulariser une situation qui relèverait de la responsabilité de l'entreprise ou du V.I.E.

PROTECTION SOCIALE

Tout au long de la mission, le V.I.E bénéficie d'une couverture sociale mise en place par Business France (santé, rapatriement, accident du travail). Durant cette période, le volontaire n'est pas rattaché au système de protection sociale du pays d'accueil.

PRISE EN CHARGE OBLIGATOIRE DU LOGEMENT

Lors de son arrivée, le V.I.E intègre directement le logement qui est mis à sa disposition par l'entreprise ou est logé dans un hôtel aux frais de l'entreprise pendant les premières semaines.

Le coût du logement et les frais associés sont obligatoirement supportés en totalité par l'entreprise locale ou par l'entreprise française en sous-traitant à une société spécialisée :

- en nature (bail au nom de l'entreprise locale)
- ou en numéraire (bail au nom du volontaire). Dans ce cas, l'entreprise française doit verser le montant sur le compte bancaire européen du volontaire.

En contrepartie, la part géographique de l'indemnité du volontaire subit un abattement de 20% pratiqué par Business France.

Business France recommande aux entreprises de privilégier un logement situé dans les quartiers sécurisés suivants :

Abidjan → Plateau, Cocody, Marcory, Riviera, Zone 4 Bietry

Business France recommande de prévoir les détails du logement de concert avec le candidat.

Le budget à prévoir pour loger décentement un V.I.E dans un logement individuel en Côte d'Ivoire est compris entre **500 000 et 800 000 FCFA (soit environ 750 EUR à 1 300 EUR par mois environ⁶)** auxquels il faut ajouter les frais inhérents (frais d'agence immobilière, frais de gardiennage, frais agents de sécurité, frais entretien du bâtiment, caution et toute fiscalité associée au logement du V.I.E) :

Simulation de budget logement sur 12 mois



Loyer	Frais d'agence	Caution et avance
sur la base d'un loyer minimum de 750 EUR par mois	1 mois de loyer environ	5 mois de loyer soit 3 mois de caution et

⁶ Montant minimum estimé au taux de change en vigueur à la date de rédaction de la présente Note.

(soit 9 000 EUR par an)	(soit à partir de 750 EUR)	2 mois d'avance (soit à partir de 750 EUR)
à partir d'environ 10 220 EUR par an		



Le budget logement prévu par l'entreprise doit être compris entre 20% et 100% de la part géographique de l'indemnité. Ainsi, pour une mission indemnisée à hauteur de 2 319 EUR par mois, la prise en charge ne doit pas dépasser 1 569,69 EUR par mois :

Indemnité V.I.E mensuelle « Côte d'Ivoire / Autre ville » (1er octobre 2023) : 2 319,02 EUR	
Indemnité fixe	Indemnité géographique
749,33 EUR	1 569,69 EUR

En plus de couvrir la totalité des frais, l'allocation logement doit être comprise entre 313,80 et 1569,69 EUR
soit entre 20 et 100% de la part géographique de l'indemnité.

Dans les cas où le V.I.E peut justifier d'un logement sécurisé, il est possible de déroger à l'obligation de fournir un logement. Dans ce cas, l'abattement de 20% n'est pas pratiqué par Business France.

MODALITÉS DE FIN DE MISSION

Dans l'année qui suit la fin de sa mission (N+1), le volontaire doit continuer à déclarer ses indemnités perçues sur l'année N-1 auprès des autorités fiscales françaises.

Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position que les autorités étrangères pourraient formuler concernant le statut fiscal ou social du V.I.E afin que Business France puisse les accompagner dans leurs démarches.

VOS CONTACTS

VOUS ÊTES :	
L'ENTREPRISE	LE CANDIDAT / VOLONTAIRE
Lancement d'un nouveau projet V.I.E → Votre conseiller commercial V.I.E	Question liée au bon déroulement de la mission V.I.E → Nous questionner par écrit : lci
Question liée au bon déroulement de la mission V.I.E → Votre référent V.I.E	→ Par téléphone : +33 (0)4 96 17 25 00

Question liée aux conditions locales
→ Votre correspondant V.I.E :
Anne Diarrassouba
anne.diarrassouba@businessfrance.fr
abidjan@businessfrance.fr
Tel : +225 2720207547 ou +225 0709433350

Bureau Business France
(Ambassade de France)
17 B.P. 151, Le Plateau
ABIDJAN 17 – CÔTE D'IVOIRE

Informations mentionnées à titre d'information générale. Business France décline toute responsabilité quant à l'exactitude, la précision, la pertinence, l'actualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations, qui ne constituent pas des conseils personnalisés. Les récipiendaires devront s'abstenir de les utiliser sans avoir préalablement consulté des professionnels des domaines concernés.

ANNEXE 1 – Modèle de lettre de mission [pour la structure d'accueil]

Abidjan, le [date]

LETTRE DE MISSION

Je soussigné Monsieur / Madame, [nom, titre], [nom de l'entreprise], située à [adresse de la structure d'accueil (Abidjan ou autre ville)], certifie par la présente que [Nom du candidat], détenteur du [numéro du passeport du candidat], se rendra à [Abidjan ou autre ville] du [période sur une semaine] pour une mission.

Dans le cadre de ce voyage [Nom du candidat], résidera à [Nom de l'Hôtel], le temps de son séjour.

Nom du responsable

Titre

ANNEXE 2 – Modèle d’attestation de stage [pour la structure d’accueil]

LOGO DE L’ENTREPRISE

DENOMINATION DE L’ENTREPRISE

ATTESTATION DE STAGE

Je soussigné Monsieur / Madame , [qualité du signataire],
atteste par la présente que :

Monsieur / Madame (Nom et prénom du stagiaire V.I.E),

Nationalité :

N° Passeport :

Fonction : stagiaire

N° Matricule : (indiquer le n° d’assurance AXA)

Type de contrat : Stage

N° CNPS : (indiquer le numéro d’inscription obtenu suite à la formalité d’enregistrement au
registre consulaire du pays d’origine du volontaire)

Fait partie de notre effectif depuis le (date de début du stage)

En foi de quoi, cette attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le /...../.....

Signature de l’employé rédacteur

Cachet de l’entreprise

Dénomination entreprise / N° RCCM / N° Téléphone / adresse du siège social / Email